

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 29 NOVEMBRE 2018, À MATAGAMI

APPROUVÉ LE 13 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 29 NOVEMBRE 2018, À MATAGAMI

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENTS

Bussièrès, Gregory		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Lamothe, Denis		Député d'Ungava
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h 24.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEX-2018-11-29-01

D'OUVRIR la séance extraordinaire à 8 h 24 ayant pour seul point à l'ordre du jour le *Maintien des contrats électriques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. MAINTIEN DES CONTRATS ÉLECTRIQUES

M. Steve Gamache explique la raison pour laquelle il demande un appui à l'ARBJ dans le dossier du maintien des contrats électriques. Après discussion, il est convenu de ce qui suit.

CONSIDÉRANT QUE la région déploie de nombreux efforts de diversification économique et que celle-ci repose en partie sur les projets déjà existants sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'ARBJ soutient des projets structurants découlant de l'analyse des possibilités économiques liées aux projets énergétiques de cogénération au Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT les articles du journaliste Charles Lecavalier parus récemment où le premier ministre François Legault affirmait songer à résilier des contrats électriques dûment signés avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des contrats cités par le journaliste Lecavalier bénéficieront et bénéficieront au développement de projets économiques porteurs pour plusieurs communautés jamésiennes et que ces projets créeront et maintiendront plus d'un millier d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises reliées aux contrats d'Hydro-Québec sont des contribuables importantes pour les milieux et que ces entreprises créent des dizaines, voire des centaines d'emplois directs et indirects et qu'elles sont des locomotives favorisant le développement économique durable et l'occupation dynamique de la région Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces projets énergétiques constituent pour les scieries de la région un marché privilégié pour écouler et valoriser leurs écorces, leur évitant du même coup d'importantes dépenses pour les éliminer sans générer d'impacts négatifs sur l'environnement.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEX-2018-11-29-02

DE DEMANDER au premier ministre de maintenir les contrats d'électricité nécessaires au développement économique de la région Nord-du-Québec, notamment ceux touchant les villes de Chapais et de Lebel-sur-Quévillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAEX-2018-11-29-03

DE LEVER la séance à 8 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire